

GRILLE TARIFAIRE 2019-2020
Annexe à la convention de formation en CFA

(Révisables chaque année, voir circulaire de rentrée)

Choix du régime (à cocher)	BAC PRO	BTS	
	MV ou TMSEC	MV ou FED	MV ou FED
EXTERNAT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chèque de Réservation (échéance septembre)	32 €	32 €	32 €
Contribution de formation	350 €	350 €	350 €
Mensualité sur 10 mois (octobre à juillet inclus)	31,80 €	31,80 €	31,80 €
DEMI-PENSION 5 jours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <u>OPTION Repas à la carte</u>	<input type="checkbox"/> <u>OPTION demi-pension</u>
Chèque Réservation Demi-pension (échéance septembre)	94 €	32 €	94 €
Demi-pension	678 €	(1)	679 €
Contribution de formation	350 €	350 €	350 €
Mensualité sur 10 mois (octobre à juillet inclus)	93,50 €	31,80 €	93,50 €
INTERNAT 5 jours/4nuits (pendant les semaines de présence au CFA = 15j/mois)	<input type="checkbox"/> Pension complète	<input type="checkbox"/> Uniquement nuits et petits déjeuners	<input type="checkbox"/> <u>OPTION Pension Complète</u>
Chèque Réservation internat (échéance septembre)	200 €	120 €	232 €
Chèque de caution chambre BTS		200 €	200 €
Hébergement	629 €	960 €	960 €
Repas	1 220 €	(1)	1 239 €
Contribution de formation	350 €	350 €	350 €
Mensualité sur 10 mois (octobre à juillet inclus)	199,90 €	119,10 €	231,70 €

(1) Une carte de cantine sera donnée à chaque BTS. Carte à créditer d'avance par chèque, espèce ou CB. Prix unitaire du repas = 7 €

Remarques générales :

- Le chèque de réservation doit être donné à l'inscription ou réinscription, il sera encaissé en septembre en règlement du mois de septembre.
- Règlement suivant l'échéancier noté sur la 1ère facture, les factures sont établies par année.
- Pour les familles en faisant la demande par écrit au service comptabilité, le règlement peut être réparti sur 12 mois.
- Nous vous invitons à régler par prélèvement automatique mensuel (tiré le 10 de chaque mois) ainsi le règlement de votre facture est échelonné, il vous suffit pour cela de remplir une autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

Attention, en cas de non-paiement d'une mensualité, celle-ci sera automatiquement reportée sur les échéances restantes dues.

- **Tout changement (adresse, téléphone, situation familiale, adresse mail,...) doit être signalé par écrit au secrétariat.**

Autres frais à prévoir :

- Photographies scolaires, sorties exceptionnelles et/ou pédagogiques.
- Les chèques sont à établir à l'ordre de OGEC UNION SAINT MICHEL, éviter les règlements en espèces.
- L'acquisition de matériel professionnel (caisse à outil...) est indispensable pour la pratique de nos formations. Le matériel est négocié par l'établissement et réglé par les familles directement aux fournisseurs (cf le document « trousseau » envoyé par courrier courant juillet).